

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

18^{ème} année - N° 3082 - Mercredi 17 Janvier 2018 - Prix : 200 Fc

COMORES TÉLÉCOM

Archimed succède à Mgomri



Prières aux heures officielles Du 16 au 20 Janvier 2018

Lever du soleil:

05h 54mn

Coucher du soleil:

18h 39mn

Fadjr : 04h 41mn

Dhouhr : 12h 20mn

Ansr : 15h 54mn

Maghrib: 18h 42mn

Incha: 19h 56mn



Le président de la République vient de nommer Archimed Ahamada M'sa au poste de directeur général de Comores Télécom. Cet ingénieur en télécommunication, produit de la

maison, remplace Oumara Mgomri relevé de ses fonctions après l'éclatement du scandale de la société Huri Money.

LIRE SUITE PAGE 3

DIPLOMATIE

Annulation de 170 passeports de ressortissants étrangers

LIRE PAGE 2

POLITIQUE

Ahmed El Barwane à Beit-Salam

Le secrétaire général du parti Juwa Ahmed Hassane El Barwane a été reçu hier lundi en audience par le président de la République. La réception à Beit-Slam, du chef du principal parti d'opposition est un signal fort dans une période marquée par des fortes tentions politiques.

La rencontre entre le président de la République et le leader du principal parti d'opposition était inédite et les circonstances l'ont été aussi. Et quand l'initiative vient du chef de l'État lui-même, il y a de quoi surprendre l'opinion publique, dans un pays où l'on peut encore espérer voir un pouvoir républicain s'entretenir

avec une opposition républicaine. En tout cas c'est la première rencontre du genre depuis que le parti Juwa a quitté le gouvernement du président Azali en juillet dernier, après avoir contribué à son élection en avril 2016.

D'après Beit-Salam, l'entretien entre les deux personnalités a duré plus d'une heure et demie et porterait sur plusieurs sujets d'actualité nationale, notamment les assises nationales prévues de se dérouler du 5 au 12 février 2018.

« Cette première rencontre entre les deux hommes depuis que M. Barwane occupe le poste de Secrétaire Général du Juwa a été l'occasion pour eux d'aborder la problématique de la Cour

Constitutionnelle et la commission anti-corruption entre autres », lit-on dans un article publié par Beit-Salam à la sortie de l'audience.

M. Barwane qui aurait souhaité dans le cadre des concertations approfondies pour avoir des assises inclusives. Le secrétaire général du parti de l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi qui ne fermerait pas totalement la porte, selon toujours Beit-Sam. A noter que c'est le seul parti légalement reconnu par la loi qui n'est pas représenté au sein du Cpan (Comité de pilotage des assises nationales) si l'on tient compte du dernier décret publié par le président.

Maoulida Mbaé



DIPLOMATIE

Annulation de 170 passeports de ressortissants étrangers dont celui d'Albert Karaziwan

Le ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale vient de procéder à l'annulation de 170 passeports ordinaires, attribués abusivement à des ressortissants étrangers entre 2013 et 2016. Il en est de même pour le passeport diplomatique d'Albert Karaziwan.

Suite aux enquêtes internes menées par les ministères, de l'intérieur et des affaires étrangères, il a été décidé l'annulation de 170 passeports ordinaires, attribués abusivement à des ressortissants étrangers entre 2013 et 2016. Cette mesure concerne aussi le passeport diplomatique, établi sous les précédents régimes, en faveur d'Albert Karaziwan en qualité d'ambassadeur itinérant et conseiller du président de la République. Depuis hier lundi, son passeport diplomatique a perdu sa validité.

Interrogé sur cette décision, un ancien ministre de l'intérieur se réjouit et parle d'une bonne initiati-

ve de la part de nos dirigeants. « C'est une initiative salubre pour la sécurité de nos documents de voyage ainsi que le nettoyage des actes qui ternissent l'image de notre pays dans le monde », a confié Houmed Msaïdié. Je salue également cela, parce que c'est certainement le début d'un processus visant à apporter les modifications indispensables à ce contrat, voire à sa suppression pure et simple ».

Des mesures visant à sécuriser davantage les passeports comoriens entreront en vigueur à partir du 1er février 2018. Cette décision du ministère des affaires étrangères fait suite aux révélations faites par Reuters mais aussi par des enquêtes du gouvernement comorien.

Au niveau du Parlement, le député Oumouri Hassan a dit saluer la décision de l'Exécutif et se dit disposé à les aider pour "traquer ces passeports qui ne sont pas passés par la voie officielle".

Concernant l'annulation du passeport diplomatique d'Albert Karaziwan, ce député de

Hamanvou salue l'initiative: « Son contrat n'est pas renouvelé par le gouvernement actuel et il n'est pas employé au ministère des affaires étrangères. Vu qu'il n'a pas de rang d'ambassadeur étranger, ils ont retiré son passeport et c'est tout à

fait normal », avance le député Oumouri Hassan.

Pour rappel, l'affaire des passeports est liée à la citoyenneté économique qui a fait l'objet d'une enquête parlementaire; un rapport est attendu pour être présenté au

gouvernement. De sources fiables, on apprend que 150 des 157 passeports annulés font l'objet de recherches actives par la FBI.

Mohamed Youssouf

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Moheli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Moheli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Moheli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

AB AVIATION

MULTIPLIE SES VOLS

3 vols/jour

Vols réguliers

Moroni - Anjouan

08h 00

15h 00

17h 00

A partir de:

16 225 kmf 7j/7

VISA

MasterCard

AB Aviation

www.flyabaviation.com

COMORES TÉLÉCOM

Archimed succède à Mgomri

Avant de s'envoler pour Conakry, le chef de l'État désigne Archimed Ahamada M'sa pour succéder à Oumara Mgomri remercié après la révélation par la presse du scandale de la société Huri Money que l'ex-directeur a tenté de mettre en place avant d'essuyer le refus de la justice. Le choix d'Azali Assoumani porte sur cet ingénieur en télécommunication, qui a passé plus d'une vingtaine d'années dans cette société d'Etat, parmi quatre, voir cinq candidatures soumises au chef de l'État. Un choix à la fois pragmatique et judicieux pour une société qui découvre au grand jour la concurrence après avoir régné sans partage plus de deux décennies dans le domaine des

télécommunications du pays.

Au premier regard, le parcours professionnel de l'homme, semble faire l'unanimité. Le nouveau patron de l'opérateur historique de la téléphonie mobile débarque dans un lieu et un milieu qu'il connaît bien comme sa poche. Ce natif de Fomboni Mohéli intégrera la défunte Snpt (Société Nationale des Poste et des Télécommunications) aussitôt sorti des bancs de l'École Nationale d'Enseignement Supérieur (E.N.E.S) où il sortira avec l'équivalent d'un BTS en organisation d'entreprise, comptabilité, gestion et informatique.

Toujours en quête de savoir et de perfectionnement, M. Ahmada M'sa s'envolera en 1998 pour le Sénégal

où il suivra une formation en télécommunications dans la prestigieuse École Supérieure Multinationale des Télécommunications (E.S.M.T) où il décroche en 2000 un diplôme d'ingénieur en télécoms.

De retour au bercail, il gravira les échelons au sein de la Snpt aujourd'hui scindée en deux entités – Comores Télécom et – société nationale de poste et des services financiers. Il sera tour à tour, chef de service informatique et chef de service internet et des liaisons spécialisées. Après avoir assumé de 1995 à 1996, la fonction de chef facturation et chef de service facturation et recouvrement, il devient par la suite contrôleur d'exploitation informatique.

Il rejoindra comme d'ailleurs bon nombre des cadres de la Spnt lors de la scission, Comores Télécom où il aura la charge de la direction financière et de la prévision de 2005 à 2007. Puis conseiller du directeur des nouvelles technologies de 2009 à 2010.

Le nouvel homme fort de Comores Télécom connaîtra une période de disette durant le régime d'Ik'ililou Dhoinine d'après plusieurs témoignages recueillis sur place. Au point qu'il négociera une disponibilité pour rejoindre Comores Câbles, la toute nouvelle société créée par l'État comorien pour gérer les câbles sous-marins de la fibre optique. Un dossier qu'il maîtrise parfaitement pour avoir supervisé le

projet (Fly lion 3, le câble reliant Moroni, Mayotte et Madagascar). A Comores Câbles, il coiffera la direction commerciale en 2016, avant d'être promu directeur technique dès 2017 jusqu'à sa nomination à la tête de Comores Télécom.

Discret dans sa vie privée comme dans sa vie professionnelle. A Comores Télécom comme à Comores Câbles, ceux qu'ils le côtoient lui prêtent rigueur et discipline. C'est de cela, semble-t-il que sa nomination ne fait pas l'unanimité au sein de cette société d'État, la plus convoitée du pays.

Maoulida Mbaé

AFFAIRE HURI MONEY

Mgomri chute du haut de son piédestal

L'effondrement de l'empire Huri Money que Oumara Mgomri a tenté de mettre en place, avant d'être stoppé net par la justice, entraîne sa chute brutale. Le président de la République par un décret publié hier lundi, le débarquera sans ménagement du très convoité poste de directeur général de Comores Télécom.

Le couperet n'a pas tardé à tomber sur la tête du désormais ex-directeur général de Comores Télécom après les révélations par la presse du scandale de la société Huri Money mort-née. Malgré la pression assez forte des soutiens du puissant ex-patron de la

société nationale des télécommunications, le président n'a pas cédé dans sa décision de le débarquer de son siège doré.

« Pour s'être indûment attribué le pouvoir de créer une société d'État à l'insu des autorités habilitées, Monsieur Oumara Mgomri est relevé de ses fonctions de directeur général de la société nationale de Télécommunications (Comores Télécom) », lit-on dans le décret signé et publié hier lundi 15 janvier.

Un verdict sans appel qui est loin de livrer son dernier mot : « le vice-président en charge des Télécommunications et le ministre des finances et du Budget, feront rassembler les faits présumés fautifs

que Monsieur Mgomri, pourrait avoir commis dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions (...) ».

D'après des sources bien informées, la société Huri Money aurait d'ores et déjà engagé des dépenses énormes pour l'achat de matériels d'une valeur d'un milliard de nos francs. Le bras de fer entre lui et l'agent comptable sur le décaissement des 300 millions fc devant constituer le capital de la société sera révélateur du flou qui a entouré le processus freiné par la justice et par Beit-Salam.

« Le règlement intérieur de Comores Télécom est clair pour une telle opération, il fallait un contresi-

gne du directeur général et l'agent comptable. Si ce dernier est empêché, c'est le Daf qui signe à sa place. Par un coup de baguette magique, c'est le Daf qui a signé en lieu et place de l'agent comptable qui était pourtant sur place mais qui a opposé son refus de signer un chèque d'une société sans base légale », indique notre interlocuteur, ajoutant que devant la justice chacun est responsable de sa signature.

Huri, un empire dans une forteresse

Dans le document portant statut de la société anonyme Huri Money S.A, dont La Gazette/Hzk-presse a

pu consulter une copie, cette société de transfert d'argent se présente comme un empire dans la forteresse de Comores Télécom qui est son unique actionnaire. Avec un conseil d'administration qui s'est investi tous les pouvoirs et qui est coiffé par le directeur général de Comores Télécom lui-même, véritable administrateur de Huri Money S.A.

Pour rappel, la justice vient d'ordonner par une ordonnance datant du jeudi dernier, un inventaire des actifs de Comores Telecom transférés vers Huri Money. Ce qui laisse dire que l'affaire est loin de livrer ses derniers secrets.

Maoulida Mbaé

POLITIQUE

La CrcM tâcle le gouvernement

La CRC en Mouvement (CrcM) a tenu une conférence de presse, hier lundi à Moroni. L'objectif : sensibiliser les autorités sur le quotidien des Comoriens. Scandales financiers, liberté d'expression et assises nationales ont pris une très grande place dans cet échange avec les journalistes.

"Nous vivons dans une crise socio-politique et économique », a déclaré d'entrée Ali Mhadji, secrétaire général de la CrcM dans leur point de presse tenu hier dans la capitale. Cet énième cri d'alarme du député fait suite aux événements récents qui secouent l'archipel.

D'abord les assises nationales. Un échec avant leur tenue, prédit le secrétaire



général de la CrcM. « La population ne veut plus entendre parler des assises. La preuve, on le voit chaque jour dans nos villes et villages (lors des tournées de sensibilisations : ndlr) où la population brille par son absence dans les rassemblements », a déploré le député de la région de Hambou.

La cherté de la vie ou

encore le non respect de l'état de droit dans le pays restent pour lui, les principaux freins à l'émergence tant souhaitée par le chef de l'Etat. « Il est temps que le président Azali ouvre les yeux et prenne les choses en main pour pouvoir amener le navire à bon port », martèle-t-il.

Dans la foulée, Mhadji lancera un vibrant appel à

l'opposition afin, dit-il, qu'elle se réveille pour sauver le pays. « Le Comorien d'aujourd'hui veut manger à sa faim, avoir accès à des soins et un emploi et rien n'est fait par le gouvernement pour le satisfaire. L'argent de l'Etat est aujourd'hui utilisé dans la campagne des assises, à travers les villes et villages, mais aussi dans les cérémo-

nies d'inauguration. C'est regrettable ! On croyait que le président Azali avait retenu leçon de son premier mandat ».

Le cas des institutions de l'Etat, « des boîtes d'enregistrement », ne semble pas le rassurer. Dans son intervention, Mhadji exhorte le chef de l'Etat à laisser le Parlement jouir de son autonomie et surtout rendre effective la mise en place du Conseil de la magistrature et la Commission anti-corruption. « On ne peut pas accepter que tout se décide à Beit Salam ! Le président doit nous laisser jouer notre rôle ou bien prendre le Parlement et le placer à Beit Salam ! », s'emporte-t-il.

Alors que l'affaire Abdallah Agwa secoue la sphère médiatique, le secrétaire général de la CrcM

appelle les autorités à restituer à ce dernier ses émetteurs. Ali Mhadji en profitera également pour solliciter l'animateur radio, recherché par les autorités, à se manifester, rappelant par l'occasion qu'« une marche pacifique devrait bientôt se tenir en soutien à Abdallah Agwa ».

Ali Mhadji enfin, appelle le président de la République à porter plainte contre Médiapart pour les informations divulguées par le journal qui parle de 40 millions d'euros, placées dans un compte à l'étranger. « L'affaire Semlex a fait beaucoup de bruit et on ne veut pas que notre pays souffre d'une mauvaise image. Je demande au président de la république de se prononcer sur cette question ».

Mohamed Youssouf

Le comité national valide le plan d'action 2018

IFADEM est un programme de l'Union européenne en partenariat avec l'organisation internationale de la Francophonie (OIf) et l'Agence

Ibnou M. Abdou

le N°300
-Copie du certificat d'immatriculation et de
situation juridique.

COOPÉRATION ENTRE RIAD ET MORONI

En 7 jours, plus de 5000 patients seront consultés gratuitement

Une délégation d'une quarantaine membres de l'Organisation internationale de secours islamique d'Arabie saoudite se trouve, depuis vendredi dernier à Moroni. L'objectif est de lancer, pour la 1ere fois, une caravane

médicale qui a déjà débuté samedi à Ngazidja dans les villes de Koimbani et M'beni

La toute première édition de la caravane médicale de l'Organisation internationale

le de secours islamique vient d'être lancée officiellement, samedi dernier dans les hôpitaux de Koimbani et M'beni, respectivement dans les régions de Oichili et Hamahamet à Ngazidja. D'après la commissaire à la santé de l'exécutif de Ngazidja,

c'est une initiative du Ministère de la Santé en coordination avec son commissariat. « Nous avons sollicité que cette organisation saoudienne vienne dans notre pays faire un diagnostic des maladies transmissibles à travers des consultations et des interventions chirurgicales », précise la Commissaire, joint au téléphone par La Gazette / HZK-Presse.

Du 13 au 20 janvier, une quarantaine de médecins dépêchés par cette organisation humanitaire compte examiner gratuitement plus de 5000 patients, « tous genres confondus », précise la commissaire à la Santé de Ngazidja qui ajoute que cette mission compte revenir pour le même objectif dans les autres îles (Anjouan et Mohéli). « La caravane consiste à examiner des

malades, et faire des analyses diverses », inique-t-il en citant les maladies gynécologiques, la circoncision des enfants, le diabète, l'hypertension et les maladies cardiovasculaires, les caries d'dentaires et d'autres maladies tropicales.

Le chef de la délégation, Dr Toiha Bin Omar Al-hatub, indique que l'envoi de cette mission médicale fait suite à une recommandation des autorités comoriennes qui ont justifié la nécessité de renforcer le secteur sanitaire comorien. Cette mission envisage d'autres activités en étroite collaboration avec les services de tutelle dans le domaine du développement humanitaire.

Ibnou M. Abdou



La Gazette des Comores

l'information libre à votre portée

Quartier Badjanani BP 2216 Moroni Comores
Tél:(269) 773 91 21 ou 333 26 76

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

SIGNIFICATION COMMANDEMENT AUX FINS DE SAISIE IMMOBILIERE

Maître YOUSOUF Anoir, Huissier de justice à Moroni Tel 325 81 82 sufanoir@yahoo.fr

REP:00341/17/HJM

L'an deux mil dix-sept Et le Mercredi 06 décembre

A LA REQUETE DE :

La société Anonyme Banque pour l'Industrie et le Commerce (BIC- COMORES) "dont le siège social est à Moroni - Place de France, représentée par son Directeur Général Monsieur Louis Marcel GERVINET, demeurant à Moroni, ayant pour conseil Maître MZE AZAD, avocat à la Cour, lequel fait élection de domicile en tant que besoin seulement à mon cabinet celui de son avocat lesquels sont constitués sur le présent commandement et ses suites et/ou devront notifier les actes d'oppositions au commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la présente procédure conformément aux Articles 254 et suivants de l'AU de l'OHADA sur le recouvrement et voies d'exécution;

J'ai, Maître YOUSOUF Anoir, huissier de justice à Moroni Dar Saada maison RIDJALI et y demeurant, Tel 325 81 82, soussigné :

SIGNIFIE ET LAISSE COPIE A :

Madame BARWANE NOUROU SOIBAHA, demeurant à Moroni sur l'enseigne « SAYA NDJEMA » ; Ou étant à MORONI DJIVANI dans son domicile ; Et parlant à sa personne qui reçoit copie, De la grosse dûment en forme exécutoire d'un arrêt N°45/14 du 13/08/2014, rendu par la Cour d'Appel de Moroni, statuant en matière civile et en premier ressort.

AUX TERMES DUDIT ARRET

Statuant publiquement contradictoirement en matière commerciale et en dernier ressort. La Cour, après avoir délibéré conformément à la loi ; Reçoit la déclaration d'appel de Mme Barwane Nourou Soibaha ; Reforme le jugement n°05/09 du 26/01/2009; Condamne Mme Barwane Nourou Soibaha à payer la somme de 64.720.539 FC; Mets les dépens à la charge des appelants ; Ainsi jugé et prononcé en audience civile les jour, mois et an que dessus et la minute du présent jugement a été signé par la première Présidente et Greffier en Chef;

Et à même requête, demeure et élection de domicile que dessus ; J'ai Maître YOUSOUF Anoir, de justice à Moroni-Dar Saanda maison RIDJALI, et y demeurant. Tel. 325 81 82, soussigné ; Et en vertu de ladite grosse, fait commandement en application des articles 254 et suivants de l'acte uniforme portant organisation des procédures de recouvrement et des voies d'exécutions (OHADA), à Madame BARWANE NOUROU SOIBAHA, demeurant à Moroni sur l'enseigne «SAYA NDJEMA» DANS LES VINGT JOURS (20 jours) suivant la signification du présent acte de payer à la requérante (BIC) ou à moi Huissier de Justice porteur des pièces ayant charge et pouvoir de recevoir et de donner bonne et valable quittance les sommes suivantes :

En principal : 64.720.539FC

Droit d'enregistrement : 2 695 922 FC
Signification commandement de payer : 52 000 FC
Coût du présent acte : 52.000 FC
Droit proportionnel 10% : 6.472.053 FC
TOTAL SAUF MEMOIRE: 73.992.514.9 FC (Soixante-treize millions neuf cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quatorze virgule neuf francs comoriens) ; Sans préjudice de tous autres dus, intérêts et frais, le tout en dernier ou quittance valable ; L'avertissant que faute de paiement dans le délai fixé ci-dessus, il y sera contraint par toutes les voies et moyens de droits ;

Le présent COMMANDEMENT pourra être publié au Service de la Conservation de la Propriété Foncière et des Affaires Domaniales de Moroni, pour valoir saisie réelle à partir de la publication et que cette portera sur le suivant

-DESIGNATION DES PROPRIETES-

Une hypothèque de la propriété dite « ZILIA-MADJOU » sise à Zilimadjou-Moroni ayant une contenance déclarée légalement de : Deux Hectares Douze Ares Quarante Centiares (2H 12A 40Ca) a été demandée en immatriculation Mr Hassan EL-BARWAN en qualité de propriétaire suivant réquisition N°341-DLA déposé à la conservation foncière de Moroni le 21/03/1983 dépôt vol 02 N°144 Pour assurer et garantir le remboursement de ses créances, Madame BARWANE NOU-

ROU SOIBAHA, demeurant à Moroni sur l'enseigne « SAYA NDJEMA» affecte les hypothèques ci-dessus désignés au 1er rang (voir les 4 certificats d'immatriculations et de situation juridiques) - lui déclarant en outre que l'expropriation des biens ci-dessus désignés seront poursuivi devant Maître MOHAMMED ASSOUMANI ABDALLAH notaire à Moroni, demeurant à MGOUDJOU près El Maarouf, dûment assermenté devant la Cour d'Appel de Moroni, et sous les diligentes de Me MZE AZAD, Avocat constitué.

SOUS TOUTES RESERVES :

A ce qu'elle en ignore. Et je lui ai, étant et parlant comme dessus, laissé copie de l'acte conformément à la loi à chacune des parties .Le coût du présent acte est de : cinquante-deux mille francs comoriens ;
BORDEREAU DE COMMUNICATION DES PIECES

TITRE EXECUTOIRES

Jugement N°05/09 du 26/01/2009 rendu par le Tribunal de Première Instance de M. Grosse en formule exécutoire en date du 23/11/2012
Copie de la signification du jugement N°05/09 du 26/01/2009
Copie des certificats d'immatriculation et de situation juridique.
Arrêt n°45/14 du 13/08/2014
Grosse en formule exécutoire en date du 05/09/2015

FORUM SUR LA COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE À TOKYO

Vers une adhésion des Comores à la Csu

Les Comores ont pris part au Forum sur la Couverture sanitaire universelle (Csu). Conjointement organisé par le Japon, la banque mondiale, l'Unicef, l'OMS, l'Agence Internationale Japonaise de Coopération (JICA) et l'UHC 2030, le rassemblement a vu la participation de chefs d'Etat, de ministres et représentants des secteurs de la santé et des finances, notamment de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

Une délégation du ministère de la Santé a pris part au Forum sur la couverture sanitaire universelle (Csu). Un événement qui fait suite aux échanges

consacrés à la Csu, notamment lors du sommet tenu par le G-7 à Ise-Shima (Japon) en mai 2016 et de la conférence TICAD VI organisée à Nairobi en 2016, ainsi que durant les récentes réunions du G-20 et de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Pour marquer l'intérêt qu'accorde le Gouvernement comorien à cette thématique, la Secrétaire générale du ministère de la santé et la cheffe de Programme PASCO ont pris part au Forum CSU 2017 organisé cette fois à Tokyo. L'occasion pour les Comores d'échanger avec les autres pays sur leur expérience dans la marche vers la Csu et de «s'inspirer des différents modèles

afin de galvaniser l'action collective vers la santé pour tous et de partager les avancées réalisées par les pays en investissant dans des réformes et des innovations qui peuvent produire des résultats prometteurs et être appliquées à grande échelle».

Il a été recommandé de maintenir les efforts dans le renforcement des soins de santé primaires et rendre disponibles les soins de santé de qualité, l'Accroissement du financement de la santé de façon à rendre accessible les services de santé à la population, y compris la couche la plus démunie, assurer le développement et l'amélioration de la coordination de l'Aide au Développement des partenaires

pour plus d'efficacité sur les résultats de la santé et enfin, impliquer de manière active la communauté et la société civile.

Le forum comptait plus de 300 spécialistes du financement de la santé, de la prestation de services et des systèmes sanitaires, d'institutions bilatérales et multilatérales, d'organisations de la société civile, de groupes de réflexion et d'Institutions académiques.

L'Union des Comores a adopté une Loi sur la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) qui a été promulguée par décret présidentiel le 5 octobre 2017 ; le Gouvernement a inscrit la mise en place d'une assurance maladie généralisée comme une priorité dans son plan d'investissement quinquennal.

Mohamed Youssouf

Sagesse comorienne

Hari lebwe hadjireme

Il a lancé une pierre qui lui est retombée sur lui

Tel est pris qui croyait prendre

FOOTBALL : TOURNOI DE NGAYA FOOTBALL CLUB DE MDÉ (FINALE)

Selea décroche le 1er trophée de la saison

La finale de la Coupe de Ngaya, tenue le week-end à Moroni, a surpris une partie du public. Selea, un concurrent de D2, a morcelé les ambitions de Bonbon Djema de Moroni, un des dinosaures de la D1 de Ngazidja. Les buteurs adulés sont pour les Moroniens Salim Athoumani (44e) et Nakidi El-Dine (64e) pour les visiteurs. Les tirs au but hissent Selea au sommet du podium (4-3).

Le résultat de la finale, comptant pour la Coupe de Ngaya Football Club de Mdé, a déjoué les pronostics. Union Sportive de Selea, évoluant en D2 a fait parler d'elle face au dinosaure de la D1 de Ngazidja, Bonbon Djema. Dès le départ, chaque partie a affiché une volonté farouche d'être l'artisan du premier trophée de l'année. La première mèche offensive, allumée à la 3e minute, est l'œuvre de Sera Nasser, l'attaquant tourbillonnant de Selea. Croyant donner



un coup de tête à un ballon centré, c'est le poteau qui a tremblé. Effondré après avoir dénombré une dizaine d'étoiles, il s'est fait soigner

hors du terrain. Vers la 44e minute, Bonbon Djema ouvre le score, suite à un tir tendu de Salim Athoumani, réussi

dans un cafouillage (1-0). Au retour des vestiaires, un missile d'environ 20 mètres de Nakidi El-Dine Ben Houssein a permis à Selea d'égaliser

(1-1). La folle ambition des uns et des autres a poussé les joueurs à pêcher dans les finitions. L'arbitre ordonne la séance de tirs. Elle se révèle fatale pour les Moroniens (4-3). Selea remporte ainsi le 1er trophée de l'année.

Jouer pour gagner

Les huit équipes, toutes catégories confondues, qui ont pris part au tournoi sont préoccupées par des échéances insulaires et nationales : Championnat et diverses coupes (des Comores, de la Ligue et de l'Unité). Elles peuvent s'enorgueillir de réaliser des matches de test et de repère enrichissants. Dans l'ensemble, les nouvelles recrues n'ont pas déçu. Elles ont su s'adapter à la cadence du jeu du groupe. Tous les entraîneurs consultés déclarent être sereins et optimistes pour l'avenir.

Bm Gondet

HANDBALL : BILAN DE LA FÉDÉRATION

La saison écoulée considérée comme fructueuse

La Fédération Comorienne de Handball (Fch) s'enorgueillit d'avoir parachevé avec succès la dernière saison sportive. Tournoi de Relance, Championnat, Coupes de la fédération et de la Ligue, ont été disputés par une cinquantaine d'équipes féminines et masculines, en phase régionale et nationale. « Tout s'est bien passé », déclare le patron de la Fch, Laïthi Bacar, et probablement dans un climat ouvert et sain d'émulation.

Avant l'ouverture de la nouvelle saison sportive, la Fédération Comorienne de Handball a dressé un bilan resplen-

dissant de la saison qui vient de mettre fin aux diverses compétitions, insulaires et nationales : Tournoi de Relance, Championnat, Coupes de la fédération et de la Ligue. La saison 2018 verra une reconstitution et un recadrage de toutes les des équipes de l'Archipel aux îles de la Lune, opérationnelles. « Tous ces clubs seront considérés comme de catégorie honneur, l'équivalent de D2. L'objectif c'est de limiter à une concurrent de D1 par île, conformément au projet du ministère de la Jeunesse et des sports », expose Laïthi Bacar Kassim, président de la Fédération Comorienne de Handball. Actuellement, cette haute

instance de la discipline gère 58 prétendants au titre, filles et garçons, dont 31 à Ndzouani, 19 à Ngazidja et 8 à Moili.

Le ministre de la Jeunesse et des Sports Mahamoud Salim Hafi, envisage de mettre fin aux diverses phases nationales. Pour cela, la standardisation des compétitions est indispensable. Il explique : « La formule actuelle des championnats, notamment des disciplines collectives doit être réajustée. Elle véhicule un séparatisme sportif. La compétition doit être uniformisée. Les équipes engagées doivent se rencontrer d'une île à l'autre. Voilà à mon avis le schéma adapté ».

Dans un pays où dénicher une personne morale et/physique pour sponsoriser les équipes relève du casse tête chinoise, cette formule innovée s'avère potentiellement

coûteuse. « Le ministère est disposé à accompagner les équipes », apaise le patron du sport comorien.

Bm Gondet

Nos points de vente	
Nassib Itsandra	Au paradis du livre
Nassib volovolo	Mag Mrket
Nassib Bacha	Station Filling
Nassib Kalfane	Librairie A la Page
Gare du nord	Nouveauté
Chez Kamardine Matelec	Bus Place de France
Wadaane coulé	Karthala chez Tati
Hadoudja chez Soroda	Magasin Mzé Cheik Gobadjou
Hadoudja chez Nadi	Café de la Médine Badjanani
Pâtisserie Pain Soleil Magoudjou	Said Bacar Djomani